

RAPPORT ANNUEL DE COMMUNICATION

SYTOM DE LA RÉGION DE CHATEAUROUX

2025



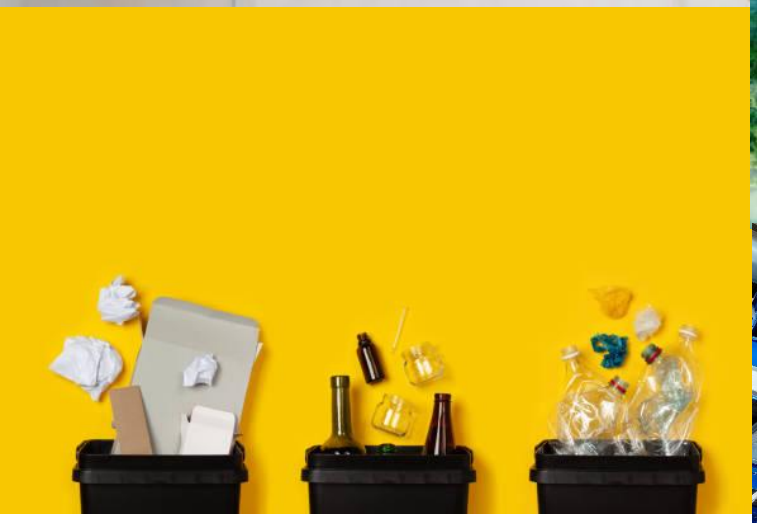



SOMMAIRE

01

La prévention des déchets

p. 3-4

02

La sensibilisation

p.5

03

L'information

p. 6-7-8-9

04

Le bilan prometteur

p.10

05

La vision à venir

p.11

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

IMAGINER, ORGANISER, AGIR

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a pour ambition de réduire nos déchets. Il est établi pour une durée de 6 ans (2025-2031). Il a été approuvé par les 15 collectivités de l'Indre en charge de la gestion des déchets.

En effet, les Déchet Ménagers et Assimilés (DMA) désignent uniquement les déchets collectés et traités par les services publics des collectivités dédiées. L'atout majoritaire de ce PLPMDA est qu'il y'a une volonté commune avec tout le territoire permettant ainsi de diminuer de 15% l'ensemble des DMA par habitant à l'horizon 2030 (par rapport à 2010) et d'améliorer la performance de tri en tolérant un taux de 22% maximum de refus de tri dans les emballages et papiers et 15% dans les OMR.

Les déchets ménagers : ensemble des déchets produits par les habitants

Les déchets assimilés : regroupement des déchets produits par les services publics et une petite partie des déchets produits par les professionnels

Le programme s'efforcera également d'atteindre les objectifs spécifiques du Plan National de Prévention et de Gestion des Déchets, de la loi AGEC et du Plan Déchets & Economie Circulaire inscrit dans le SRADDET, dans la mesure où ces objectifs entrent dans son champ d'action :

- ✓ **Orienter 5% des DMA vers le réemploi et la réutilisation** (PNPGD) ;
- ✓ **Atteindre 10% d'emballages réemployés sur le marché** (AGEC) ;
- ✓ **Réduire de 80% le gaspillage alimentaire** (SRADDET) ;
- ✓ **Valoriser 76% des déchets collectés sous forme matière ou organique** (SRADDET) ;
- ✓ **Atteindre 20% de mobilier et d'équipement électronique issu du réemploi dans les achats des collectivités** (AGEC) ;
- ✓ **Réduire de 75% la part des biodéchets dans les OMR** (objectif Zero Waste France, l'objectif SRADDET de 100% apparaissant difficile à atteindre) ;

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, les collectivités associées s'engagent à attribuer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place du plan d'actions défini ci-après.

Les actions du programme sont réparties en 5 axes communs (ci-dessous) avec des actions propres au SYTOM :

Axe 1 - Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire

- Action 1 : Accompagner les événements locaux dans la réduction de leurs déchets
- Action 2 : Distribuer des contenants réutilisables aux habitants

Axe 2 - Faciliter la gestion des déchets organiques

- Action 1 : Accompagner le développement du compostage à domicile
- Action 2 : Accompagner le compostage partagé en habitat collectif

Axe 3 - Soutenir la réparation et le réemploi

Axe 4 - Sensibiliser et montrer l'exemple

- Action 1 : Communiquer auprès des propriétaires de locations saisonnières
- Action 2 : Mutualiser du matériel de sensibilisation à destination des enfants et adolescents
- Action 3 : Réduire les déchets et améliorer le tri dans les services de la collectivité
- Action 4 : Organiser des animations ludiques et conviviales en fonction des problématiques locales

Axe 5 - Réduire les déchets d'activité économique pris en charge par les collectivités

LA SENSIBILISATION

COMMUNIQUER, INFORMER, SENSIBILISER

ANIMATIONS SCOLAIRES :

Chaque année, les agents du SYTOM conduisent des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur, afin de promouvoir les bonnes pratiques de prévention des déchets.



1427

élèves sensibilisés



27

établissements



71

classes



20

Communes visitées

SENSIBILISATION TERRAIN :

Afin de renforcer les bons gestes de tri, les agents du SYTOM se rendent sur le terrain afin d'éduquer au cas par cas.



55

usagers résidants en habitat collectif



43

enseignes commerciales



805

usagers résidants en habitat individuel



7

communes concernées

AUTRES ACTIONS :

Le SYTOM anime également des visites de ses installations et participe à des manifestations.



343

visiteurs au centre de tri



390

usagers sensibilisés lors de partenariat avec des structures



35

usagers sensibilisés lors des manifestations



15

communes touchées

L'INFORMATION

S'ADAPTER, DIFFUSER, AFFICHER

ADHESIFS DE BACS :

Afin de rendre le système de tri le plus efficace possible, il est nécessaire que les usagers sachent précisément où et comment trier leur déchet. Pour guider les administrés, tous les ans, le SYTOM met à disposition de ses collectivités adhérentes une signalétique ludique, claire et accessible à toutes et tous.

4 764 € TTC

Pour 8450 exemplaires

Mai

Particuliers

Pour usage à domicile





MEMO TRI ANGLOPHONE

Afin de renforcer la compréhension des consignes de tri et de répondre aux besoins spécifiques des zones à forte fréquentation touristique, le SYTOM a procédé à la traduction de son mémo de tri en anglais.

263.75 € TTC

Juin

Touristes anglophones



LES JEUX SUR TOILE :

Afin de mettre en avant les écogestes à réaliser au quotidien pour améliorer et diminuer la production de déchets, deux nouveaux outils pédagogiques ont été créés : « Toile 5R » et « Toile jeu de tri ».

2 816.85 € TTC

Juin

Scolaire dès 6 ans



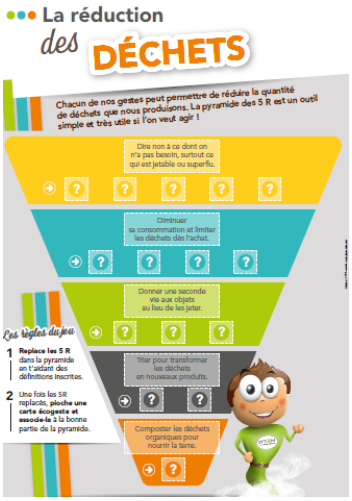

LE SITE INTERNET

Afin de moderniser l'image du SYTOM, il a été décidé de revoir entièrement le site internet. Ce nouvel espace numérique, à la fois ludique et accessible, permet d'offrir une information plus claire et plus complète aux usagers.

4 380.00 € TTC

Décembre

Tout public



https://www.sytom36.fr/

LA BOITE A COMPOST :

Pour valoriser et susciter l'intérêt pour le compostage, le SYTOM a acquis une boîte à compost pédagogique dans le but de rendre le public acteur pour le développement du tri à la source des biodéchets et ainsi agir sur la réduction des déchets résiduels

1 793.50 € TTC

Juin

Tout public
dès 8 ans



LA REGLETTE DE TRI

Pour aider les usagers à trier facilement leurs déchets, la collectivité a actualisé sa réglette sous forme de mémo-tri. Simple, ludique et pratique, cet outil permet de mieux trier et d'améliorer la qualité des déchets collectés.

3 060.75 € TTC

Décembre

Particuliers

Pour usage à domicile





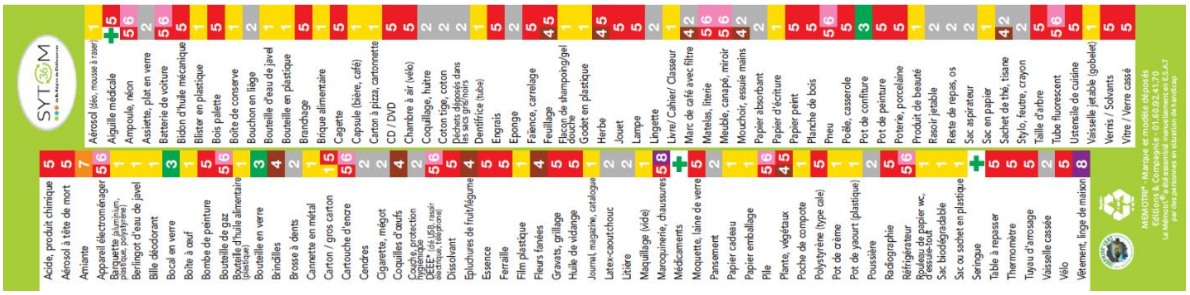

LA CARTE DE VŒUX

Pour promouvoir l'image du syndicat, une carte de vœux numérique a été réalisée. Cette année, elle met particulièrement en avant la thématique de la réduction des déchets.

420.00 € TTC

Décembre

Tout public
notamment nos partenaires et élus



LE BILAN PROMETTEUR

RENSEIGNER, FORMER, EDUQUER

En 2025, le SYTOM a intensifié ses efforts pour mobiliser les usagers autour d'une gestion responsable des déchets.

Si le geste de tri demeure un levier essentiel, la priorité s'est affirmée autour de la **réduction des déchets** sur notre territoire. Le citoyen reste au cœur de l'économie circulaire : au-delà du tri, il est indispensable de l'informer et de le convaincre de l'importance des pratiques « réduire, refuser, réutiliser, trier, recycler et composter ».
Notre collectivité, en prise directe avec le terrain et responsable du traitement quotidien, a joué un rôle clé dans la pédagogie et l'accompagnement des habitants.

L'année 2025 a été marquée par une dynamique propice au développement et au renforcement de plusieurs actions :

- **Diffusion renforcée et clarifiée de l'information** grâce à des supports variés : stickers sur les bacs, mémo-tri, réglette de tri…
- **Campagnes locales ciblées**, favorisant les échanges avec les habitants en habitat collectif et en milieu professionnel.
- **Sensibilisation dès le plus jeune âge** dans les établissements scolaires, via des ressources pédagogiques adaptées : jeux éducatifs, cahiers de jeux…
- **Implication directe des citoyens**, pour leur permettre de comprendre l'impact de leurs gestes, notamment par des visites du centre de tri et des opérations citoyennes.

ÇA COMPTE !

+ de 3100 HABITANTS SENSIBILÉS

2354 pour la CA **Châteauroux Métropole**

565 pour la CdC **Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse**

168 pour la CdC **Val de l'Indre, Brenne**

19 dans le cadre de **l'entente intercommunale**

En 2025, les 46 communes du territoire du SYTOM ont été informé que des actions de prévention pouvaient être réalisées. Parmi elles, 22 ont choisi d'en bénéficier.

LA VISION A VENIR

RÉDUIRE, SE MODERNISER, AGIR

L'année 2026 marquera une étape importante dans la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec le lancement d'actions concrètes visant à **réduire la production de déchets à la source.** Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de transition vers des pratiques plus durables et responsables.

Par ailleurs, le SYTOM ambitionne de **renforcer son rôle de pilier institutionnel local** en réinventant son image. Cette démarche vise à accroître sa visibilité, sa légitimité et son impact auprès des collectivités, des partenaires et des usagers.

Dans le cadre de l'objectif national et territorial d'atteindre un **taux de recyclage des emballages et papiers proche de 100 %**, les équipes du SYTOM, en collaboration avec les collecteurs, concentreront leurs efforts sur la **réduction des taux de refus au centre de tri**. Cette action est essentielle pour améliorer la qualité des flux et optimiser la performance du recyclage.

En parallèle, les **actions d'animation et de sensibilisation** seront poursuivies et diversifiées :

- **Visites pédagogiques du centre de tri**,
- **Organisation d'ateliers et d'événements**,
- **Création d'une fresque éducative**,

Ces initiatives ont pour objectif de **toucher un public toujours plus large** et d'expérimenter des approches innovantes pour renforcer l'adhésion des usagers aux bons gestes de tri.